

---

# SAGE Golfe du Morbihan et de la Ria d'Étel

## Commission Locale de l'Eau du 25 mai 2016 à 09h30

### *Compte rendu de réunion*

---

#### **Ordre du jour**

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Approbation du CR de la séance du 31/03/2016 et approbation de l'Ordre du jour de la séance**
  
- 2. Délibération**  
2016-4 : Validation du contenu des scénarios alternatifs (enjeux, objectifs et axes – sans les actions)
  
- 3. Information**  
3-1) Présentation de la mise en œuvre du référentiel des cours d'eau à l'échelle du Morbihan et du périmètre du SAGE Golfe du Morbihan – Ria d'Étel

#### **Annexes :**

Annexe 1 - Supports de présentation de la réunion de CLE du 25 mai 2016 (diaporamas de la DDTM 56 et de SCE)

Le 25 mai 2016 à 09h30, la Commission Locale de l'Eau, dûment convoquée le 28 avril, s'est réunie à Eau du Morbihan à Vannes, sous la présidence de Monsieur Yves BLEUNVEN.

### **Nombre de membres :**

En exercice : 50

Présents : 24

Représentés : 5

Votants : 29

### **Etaient présents :**

#### **Collège des Elus :**

BLEUNVEN Yves, Conseiller départemental du Morbihan et Président de la CLE - BERTHOLOM Denis, Conseiller départemental du Morbihan - PIERRE Gérard, Conseiller départemental du Morbihan - GASTINE Roland, Vice-président d'Auray Quiberon Terre Atlantique - LE BODO Pierre, Président de Vannes Agglo - LE TRIONNAIRE Loïc, Conseiller communautaire de Vannes Agglo - QUESTEL Yves, Maire de Theix-Noyal - GUERNEVE Michel, Maire de Locqueltas - JAFFRE Lucien, adjoint au Maire de Vannes - PILLET Gérard, Maire de Pluvigner - GOASMAT Bruno, Maire de Belz - LE QUER Marie Christine, Présidente du SMRE - COLLOMB Ludovic, membre du SIAEP de Rhuys - EVENO Thierry, représentant du PNR du Golfe du Morbihan - CAMUS Patrick, membre du SIAEP Vannes Ouest - LE LEANNEC Pierre, membre du Syndicat d'Eau du Morbihan.

#### **Collège des usagers, organisations professionnelles et associations :**

SERRE Jacques, Membre de la fédération d'association de la protection de l'environnement du Golfe du Morbihan (FAPEGM) - BURBAN Jean, représentant l'UDAF du Morbihan - CLAUDEL Patrick, Union des Associations de Navigateurs du Morbihan.

#### **Collège de l'Etat et de ses Etablissements publics :**

ROGER BUYS Frédérique, représentant la DDTM du Morbihan - SALIN Richard, représentant la MISEN du Morbihan - SIOU Yvon, représentant l'AELB - COLL Thibault, DREAL Bretagne - MILOUX Guy, représentant l'ONEMA.

### **Pouvoirs :**

#### **Collège des Elus :**

LE BRETON Marie-José, Conseillère départementale, donne pouvoir à LE QUER Marie Christine - AUDIC Annie, Vice-Présidente d'Auray Quiberon Terre Atlantique, donne pouvoir à GASTINE Roland - DUMOULIN Jean, Maire d'Auray, donne pouvoir à BLEUNVEN Yves - BOULANGER Xavier Pierre, Vice-Président de Vannes Agglo, donne pouvoir à LE BODO Pierre - LE DELEZIR Ronan, Vice-président du Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal, donne pouvoir à GUERNEVE Michel.

#### **Collège des usagers, organisations professionnelles et associations :**

#### **Collège de l'Etat et de ses Etablissements publics :**

### **Etaient Excusés :**

#### **Collège des Elus :**

LE BRETON Marie-José, Conseillère départementale - AUDIC Annie, Vice-Présidente d'Auray Quiberon Terre Atlantique - RIGUIDEL Dominique, Vice-Président d'Auray Quiberon Terre Atlantique - DUMOULIN Jean, Maire d'Auray - PLAT Dominique, Maire de Saint-Armel, BOULANGER Xavier Pierre, Vice-Président de Vannes Agglo - LE DELEZIR Ronan, Vice-président du Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal.

#### **Collège des usagers, organisations professionnelles et associations :**

LE BERRIGAUD Paul, représentant le CRC Bretagne Sud - LE DRESSAY Yves, représentant la Chambre d'agriculture 56.

#### **Collège de l'Etat et de ses Etablissements publics :**

### **Etaient également présents :**

BONNEC Alain, Eau et rivières de Bretagne - LE BOUDEC Michel, FDPMA - CADORET Lionel, Mairie de Plescop - CHAUVIERE Romain, Chef du service de l'eau, Conseil départemental 56 - DESBOIS Pierre, DEA Ville de Vannes - GACHELIN Sonia, CRC Bretagne sud - GIRAUD Sophie, SM PNR Golfe du Morbihan, GUEHO Valérie, Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal - MANCEAU Julie, SEA AQTA - JALLIFFIER Pierre, Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal - JEHANNO Françoise, Directrice du Syndicat d'Eau du Morbihan - MORVANT Loïc, CCI du Morbihan - QUEMENER Catherine, Directrice du Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal - ROUDAUT Gilles, DDTM 56 - RUAUD Pascal, Directeur du SIAEP de Rhuys - THIBAUT Laurent, Directeur du Syndicat Mixte Ria d'Etel - VINCENT Véronique, Chambre d'agriculture 56.

Excusée : VALETTE Béatrice, Conseil régional de Bretagne

## Accueil des participants

Le Président, Yves Bleunven, ouvre la séance et remercie Eau du Morbihan pour son accueil.

**Secrétaire de séance** : Michel GUERNEVE, Maire de Locqueltas.

# I. Approbation du CR de la séance du 31/03/2016 et approbation de l'OJ de la séance

Le Président propose de valider le compte rendu de la séance du 31/03/2016 et d'approuver l'ordre du jour de la séance.

Le compte rendu ainsi que l'ordre du jour de la séance sont adoptés à l'unanimité. Le compte rendu de la réunion de CLE du 31/03/2016 est adopté sous réserve de la prise en compte de la demande d'ajout (mots soulignés) de la Chambre d'agriculture à propos des zones humides : *remblayées et drainées*.

Le Président propose d'évoquer en premier, pour information, la présentation du référentiel cours d'eau, pas d'objection.

## II – Information

Le Président rappelle le contexte :

« Dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Golfe du Morbihan et Ria d'Etel, le Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal (SMLS) a mis en place un observatoire des zones humides et des cours d'eau, afin de produire un référentiel cartographique actualisé et harmonisé à vocation d'outil d'aide à la décision (délibération adoptée lors de la CLE du 31 mars dernier).

Parallèlement à cette démarche, le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a publié, le 3 juin 2015, une instruction demandant aux services de l'Etat (DDTM et ONEMA) d'établir une cartographie nationale des cours d'eau, laquelle sera utilisée par les services de l'Etat dans leurs missions de police de l'eau. L'instruction ministérielle prévoit une consultation des commissions locales de l'eau des SAGE. Par courrier au Préfet (10 mars 2016), j'ai souhaité que les services de l'Etat présentent en CLE la démarche ministérielle et ses finalités. »

Le Président invite Mme Frédérique Roger-Buys et M. Gilles Roudaut de la DDTM 56 à présenter le référentiel cours d'eau, sa mise en œuvre à l'échelle du Morbihan et plus particulièrement du territoire du SAGE Golfe du Morbihan – Ria d'Etel.

▶ Le support de présentation est annexé au présent compte-rendu (cf. annexe 1).

## III – Délibération

### CLE – 2016 – 4 : Validation du contenu des scénarios alternatifs (enjeux, objectifs et axes)

► Le support de présentation est annexé au présent compte-rendu (cf. annexe 1).

Le Président invite les membres de la CLE à réagir au fil de la présentation et les techniciens qui les accompagnent peuvent également participer aux échanges. Il incombe aux membres de la CLE de faire des choix vis-à-vis des objectifs et des orientations (axes) qui ont été proposés puis discutés à plusieurs occasions (intercommission de novembre 2015, comité technique de janvier 2016 et présentation en CLE du 31 mars 2016). A l'issue de la CLE de mars dernier, les acteurs ont été invités, à nouveau, à faire remonter leurs remarques. Celles-ci ont été intégrées dans le document de travail ou bien dans le diaporama d'aujourd'hui pour les plus récentes (mises en rouge). Les discussions sur les actions interviendront à l'automne (sont prévus : 1 comité technique, 1 intercommission, 1 bureau de CLE), en amont de la validation de la stratégie par la CLE.

#### Enjeu gouvernance de l'eau

Suite à la réunion de CLE du 31 mars dernier, les principales remarques transmises, courant avril, par les acteurs ont porté sur :

- *Organisation des maîtrises d'ouvrage publiques* : rôle d'accompagnement - suivi du SAGE vis-à-vis de l'organisation des maîtrises d'ouvrage (grand cycle de l'eau et gestion des eaux pluviales). Les choix d'organisation des acteurs découlent de l'étude sur la gouvernance et de la démarche SOCLE (mise en œuvre des compétences GEMAPI – Loi MAPTAM de 01/2014) à l'échelle du SDAGE Loire-Bretagne, voire d'une clarification des compétences « assainissement » transférées aux EPCI (loi NOTRE de 08/2015) pour la gestion des eaux pluviales.
- *Cohérence des politiques de gestion de l'eau* : rôle d'accompagnement - veille également pour le SAGE en vue de l'articulation et la mise en cohérence des politiques sectorielles.
- *Information, sensibilisation, échanges* : le partage des données et informations a été ajouté aux notions de capitalisation, d'organisation et de communication.

**Pas de remarques, l'enjeu gouvernance de l'eau est validé avec les modifications soulignées ci-dessus.**

#### Enjeu qualité des eaux douces et littorales

##### Thème azote :

- *Objectif* : *réduire les flux d'azote vers le littoral afin de limiter les phénomènes d'eutrophisation.*  
La stratégie locale de réduction des flux doit être affinée suite aux conclusions de l'étude algues vertes sur vasières (restitution de l'étude réalisée par le CEVA attendue pour l'automne 2016).
- *Axe 4 des orientations* : *mener une gestion foncière dans les secteurs identifiés comme stratégiques pour l'enjeu « azote » (politique volontariste avec constitution d'une réserve foncière).*  
Actuellement nous ne disposons pas de retours sur l'efficacité de cette mesure dans les zones d'actions renforcées (BV AEP ou BV algues vertes sur plage). Pierre JALLIFFIER indique qu'il n'y a pas, pour le moment, de plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes sur vasières. Les zones d'actions renforcées (ZAR) concernent uniquement les plages (marées vertes sur sable). Jacques MARREC (SCE) précise que la politique foncière menée dans les ZAR est actuellement en cours d'évaluation.  
Gestion foncière ne veut pas dire achat de parcellaire par les collectivités. La profession agricole est organisée depuis longtemps (SAFER, schéma des structures...). Michel GUERNEVE précise que la profession agricole devra rester vigilante compte tenu de la régionalisation des instances agricoles (schéma des structures). Ainsi l'emprise

locale sur le schéma régional sera plus difficile, le centre de décision s'est déplacé du niveau départemental au niveau régional.

En matière d'échanges parcellaires, cela mobilise beaucoup d'énergie pour des résultats pas toujours à la hauteur des attentes (Marie Christine LE QUER).

Yves BLEUNVEN considère le contexte actuel comme plus favorable aux aménagements du parcellaire (regroupement vis-à-vis du siège d'exploitation, notamment pour les bovins-lait et bovins viande, gains de productivité).

Il est proposé de conserver cet axe mais en appréhendant l'approche foncière de manière large (sans fléchage particulier vers certains systèmes de production), selon la formulation suivante : *mener une gestion foncière dans les secteurs identifiés comme stratégiques pour l'enjeu « azote »* (*favoriser l'amélioration des structures de production*).

**La composante « azote » est validée avec les modifications soulignées ci-dessus.**

#### Thème phosphore :

- *Axe 4 des orientations : adapter la gestion des plans d'eau pour préserver le fonctionnement des milieux et préserver leurs usages (pêche, baignade...).*

Eau du Morbihan propose la suppression de l'axe compte tenu de l'adaptation de la gestion du plan d'eau de Tréaruy (usage AEP) afin d'éviter les contaminations à l'aval.

Pour mémoire dans le SDAGE 2016-2021, la retenue de Noyal est un captage prioritaire et sensible vis-à-vis de l'eutrophisation (bon état 2027).

A propos de l'état des masses d'eau cours d'eau, le Lézévy est plus impacté que le Poumen. Des actions doivent y être menées (Laurent THIBAUT).

L'effacement de tout plan d'eau doit être envisagé comme solution possible au regard de l'eutrophisation (Guy MILOUX, Yvon SIOU, nb : solution adoptée pour la retenue de Pont Sal). Nécessité d'avoir une approche cohérente pour tous les plans d'eau (usages AEP, récréatifs...) en menant des actions préventives (charge externe / cours d'eau) voire curatives si nécessaires (charge interne / plan d'eau) sans engendrer de contamination à l'aval.

La rédaction suivante est proposée : *adapter la gestion des plans d'eau pour limiter les impacts d'une eutrophisation sur le fonctionnement des milieux et préserver les divers usages (AEP, pêche, autres loisirs...).*

**La composante « phosphore » est validée avec les modifications soulignées ci-dessus.**

#### Thème micropolluants :

- *Objectif : Améliorer la connaissance de la pollution par les micropolluants et leurs impacts (établir une typologie)*
- *Objectif : ~~Maîtriser~~ Intervenir au plus près des sources potentielles de pollution par les micropolluants (éviter-réduire).*
- *Axe 1 : Mieux connaître la pollution des milieux par les micropolluants et définir des stratégies.*

**La composante « micropolluants » est validée avec les modifications soulignées ci-dessus.**

#### Thème pesticides :

- *Objectif : Préserver prioritairement les ressources utilisées pour l'AEP (dont la retenue de Noyal).*  
Pour mémoire, un plan de maîtrise des pollutions diffuses (pesticides) doit être mis en place vis-à-vis de la retenue de Noyal (captage prioritaire).
- *Axe 3 des orientations : Poursuivre la réduction des usages non agricoles (dont charte pour sensibiliser le grand public : plus-value / loi Labbé ?)*

La loi Labbé ne règlera pas tout. Les cimetières et terrains de sports ne sont pas explicitement visés par la loi. Il n'y aura pas de systématisation du « zéro phyto ». Il peut être difficile de se passer de pesticides, notamment lorsqu'il n'y a pas de solution alternative. Concernant les particuliers, même si l'achat de produits phytopharmaceutiques ne sera plus possible au 1<sup>er</sup> janvier 2017, ils pourront toujours faire appel à des professionnels agréés. Aussi faut-il continuer l'accompagnement pour les usages non agricoles (Thibault COLL).

**La composante « pesticides » est validée avec maintien de l'axe 3 des orientations : Poursuivre la réduction des usages non agricoles (dont charte pour sensibiliser le grand public).**

## Thème bactériologie :

- Un troisième scénario est proposé dans le diaporama, qui ne figurait pas dans le document de travail mis en téléchargement : *regagner la qualité A sur 11 zones conchylicoles (classement de l'arrêté préfectoral de décembre 2005) tout en maintenant les zones conchylicoles et de pêche à pied actuellement en A et avoir 100% des sites de baignade en qualité bonne à minima.*

Pour mémoire, la qualité A est difficile à atteindre ou conserver depuis la suppression de la tolérance des 10 % de résultats en dépassement des 230 E. coli / 100 gr de chair et de liquide intervalvaire ( $230 < 10\% < 1\ 000$  E. coli).

Jacques MARREC fait part de son retour d'expérience en Normandie où les maîtres d'ouvrages en assainissement ont dégagé des moyens importants pour équiper les PR et maîtriser les surverses, pour des résultats mitigés.

La qualité A est privilégiée par le Comité régional de la conchyliculture pour toutes les zones conchylicoles et de pêche à pied. Outre les pollutions bactériologiques, les contaminations par norovirus inquiètent les professionnels de la conchyliculture mais affectent également la pêche à pied professionnelle et de loisir.

Vis-à-vis du classement sanitaire des zones, il faut dissocier la contamination par norovirus (pas de réglementation) de la contamination bactériologique. Il faut également considérer la géographie particulière du Golfe en matière de renouvellement des masses d'eau (différence entre le sud-ouest et le nord-est par exemple). Il est illusoire d'agir partout (une action globale nécessiterait des moyens financiers considérables), il faut cibler les secteurs et prioriser les actions (Patrick CAMUS).

Les maîtres d'ouvrages en assainissement sont conscients des enjeux économiques. Il faudra cibler compte tenu des moyens à mobiliser (Michel GUERNEVE).

Actuellement les EPCI évoluent en matière de territoire et de compétences. Ils ont de nombreuses autres problématiques à gérer, mais il faut que l'eau soit un enjeu prioritaire (Yves BLEUNVEN).

On ne peut pas écarter les norovirus au regard des récentes fermetures de zones. C'est toute une activité vivrière qui en dépend. Il faut être ambitieux sur le sujet sinon le SAGE passera à côté d'un enjeu fort (Jacques SERRE).

Certes la connaissance scientifique manque sur les norovirus, pour autant il est nécessaire d'anticiper et de prendre en compte cette problématique notamment lors du renouvellement de stations d'épuration. Si on tarde trop, cela risque de coûter plus cher (Ludovic COLLOMB).

L'assainissement fait l'objet d'un budget annexe, c'est l'utilisateur qui paie (Françoise JEHANNO).

Au regard des débats et du poids des activités primaires de la zone littorale, ce sujet revêt un caractère prioritaire. Aussi le Président de la CLE propose d'introduire 2 notions dans le scénario : une priorisation et une clause de revoyure.

Patrick CAMUS propose une « approche anglosaxonne » en retenant un scénario atteignable à moyen terme et un scénario très ambitieux à plus long terme.

La rédaction de l'axe 7 d'orientation est modifiée (partie soulignée) : Identifier et réduire les autres sources potentielles de pollution.

**La composante « bactériologie » est validée avec le scénario 3 retenu à court-moyen terme : *regagner la qualité A sur 11 zones conchylicoles (classement de l'arrêté préfectoral de décembre 2005) tout en maintenant les zones conchylicoles et de pêche à pied actuellement en A et avoir 100 % des sites de baignade en qualité bonne à minima.***

**Et le scénario 2, très ambitieux, retenu à long terme : *Atteindre un classement A sur l'ensemble des zones conchylicoles et des zones de pêche à pied et avoir 100 % des sites de baignade en qualité excellente.***

## Enjeu qualité des milieux aquatiques

### Thème hydromorphologie :

- En agissant sur l'hydromorphologie, on améliore la dénitrification (Guy MILOUX).  
Les petits cours d'eau (hors DCE) sont à privilégier pour l'anguille, il faut les maintenir dans les objectifs (FDPPMA).  
Les structures publiques (aujourd'hui les syndicats mixtes, demain les EPCI / compétence GEMAPI) sont attendues sur les cours d'eau DCE (obligation de résultat avec échéance). Compte tenu du coût des programmes, on ne pourra pas aller partout. Actuellement des cours d'eau DCE sont orphelins (sans maître d'ouvrage porteur d'un contrat territorial milieu aquatique - CTMA). Pour les petits cours d'eau, il faut donner la priorité à la connaissance (études préalables) et le cas échéant y mener des actions en fonction des possibilités budgétaires (Michel GUERNEVE).  
Les poissons migrateurs (anguilles – saumons) sont pris en considération dans les CTMA portés par le SMRE (Laurent THIBAUT).

Sur le pourtour du golfe, les zones humides et petits cours d'eau côtiers sont des habitats et nourriceries pour les espèces marines (Yvon SIOU).

**La composante « hydromorphologie » est validée en retenant le scénario 2 rédigé comme suit :**

- Atteindre et conserver le bon état des cours d'eau (DCE),
- Améliorer la connaissance et le cas échéant définir des objectifs à atteindre sur les petits cours d'eau côtiers non suivis dans le cadre de la DCE.

#### Thème continuité écologique :

**La composante « continuité écologique » est validée en retenant le scénario 2 rédigé comme suit :**

- Restaurer et maintenir la continuité écologique des milieux aquatiques dans les bassins des masses d'eau cours d'eau,
- Améliorer la connaissance et le cas échéant restaurer et maintenir la continuité écologique des petits cours d'eau côtiers importants pour les migrateurs.

#### Thème zones humides :

- 3<sup>ème</sup> objectif du scénario unique : Reconquérir les zones humides, prioritairement en fond de vallée, dans les zones Natura 2000, dans le PNR, dans les autres sites classés.

Parmi les propositions faites par les acteurs, il a été proposé :

- d'ajouter les têtes de bassin versant (SMLS – ONEMA - DDTM) ;
- de reformuler l'objectif : Limiter les pertes de fonctionnalité des zones humides, prioritairement... (Chambre d'agriculture).

L'Onema privilégie la reconquête à la limitation de perte de fonctionnalités (reconquérir est le terme utilisé dans le SDAGE).

Michel GUERNEVE et la Chambre d'agriculture estiment que « Reconquérir » peut recouvrir beaucoup de choses, les agriculteurs craignent des remises en cause concernant des parcelles drainées et cultivées.

Thibault COLL rappelle que la reconquête de zones humides se fait toujours dans la concertation.

Il ne faut pas s'interdire d'intervenir dans des secteurs drainés (AELB, Président de CLE). D'autant plus qu'il existe des mesures d'accompagnement pour mettre en herbe des parcelles cultivées (AELB).

- Axe 1 des orientations : Poursuivre les inventaires, leur mise à jour, la caractérisation et le diagnostic des zones humides ;
- Axe 4 des orientations : Restaurer les zones humides dégradées (n'est pas retenue la proposition d'ajout de la Chambre d'agriculture : en dehors des zones drainées) ;
- Axe 6 : Mener une gestion foncière dans les zones identifiées d'intérêt local. (Question du maintien ou du retrait de cet axe posée en CLE le 31 mars dernier). L'axe 6 est maintenu.

**La composante « zones humides » est validée avec l'objectif 3 rédigé comme suit :** Reconquérir les zones humides, prioritairement en fond de vallée et dans les têtes de bassin versant, dans les zones Natura 2000, dans le PNR et dans les autres sites classés.

#### Thème têtes de bassins versants :

- Objectif : Restaurer-protéger les têtes de bassin versant qui participent à l'atteinte du bon état des masses d'eau.
- La composante « têtes de bassins versants » est validée avec la modification soulignée ci-dessus.**

<b>Enjeu quantité</b>
-----------------------

#### Thème adéquation besoins-ressources :

- Objectif : Satisfaire les besoins en eau potable tout en respectant les besoins des milieux aquatiques et l'équilibre des ressources en eau, sans accroître la dépendance aux importations d'eau.

La suppression de « sans accroître la dépendance aux importations d'eau » est proposée, susceptible d'être un frein aux importations – transferts d'eau en fonction de l'évolution des besoins (accroissement de la population, développement des activités économiques).

Le territoire est dépendant de l'extérieur pour son alimentation en eau potable. Il ne faudrait pas s'interdire certaines solutions en fonction des besoins futurs, compte tenu des projections d'évolutions démographiques figurant dans les SCOT (Eau du Morbihan).

**L'objectif est validé selon la rédaction suivante :** *Satisfaire les besoins en eau potable tout en respectant les besoins des milieux aquatiques et l'équilibre des ressources en eau.*

- *Axe 3 : Poursuivre la gestion globale et mutualisée des ressources disponibles pour l'alimentation en eau potable sur le territoire du SAGE et sur les territoires voisins.*

La notion de gestion mutualisée est gênante, dans la mesure où d'autres types de gestion plus autonomes comme la régie sont pratiqués (Lucien JAFFRE). Sur Vannes, le programme de travaux de 21 millions d'euros est pratiquement exécuté.

La gestion globale et mutualisée concerne les ressources, pas les modes de gestion de l'eau potable et/ou les modes d'organisation des services (Eau du Morbihan).

Pierre DESBOIS précise que les relations entre Eau du Morbihan et la Ville de Vannes sont essentiellement « commerciales » d'achat et de revente d'eau potable.

En 2020, les ressources seront mutualisées, la compétence eau potable étant transférée aux EPCI, en application des dispositions de la loi NOTRE (Président de la CLE).

**Finalement, la rédaction de l'axe 3 est conservée en l'état.**

#### Thème gestion des risques :

**Pas de remarques, la composante « gestion des risques » est validée en l'état.**

*Après en avoir délibéré, la Commission Locale de l'Eau :*

*→ Valide les enjeux, objectifs et axes des scénarios alternatifs en intégrant les modifications retenues à l'issue des échanges en séance.*

**Pour : 29**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**L'ordre du jour épuisé, le Président clôt la séance.**

<b>Le secrétaire de séance</b> <b>Michel GUERNEVE,</b> <b>Maire de Locqueltas, Président du SMLS</b>	<b>Le Président de la CLE</b> <b>du SAGE Golfe du Morbihan – Ria d'Étel</b> <b>Yves BLEUNVEN</b>
--	--